

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 15/2016-2021

Requalification route de Bois-Genoud – crédit d'étude
--

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 15/2016-2021 s'est réunie dans la salle Chamberonne du bâtiment administratif de Chisaz le Mardi 28 février 2015 à 18h30. Elle était composée des membres suivants :

CDC	Caroline Albiker Pochon Michel Blondel Marc-Henri Tavel
ROLC	Christa Baehler Marcela Fiori
PS	*Michel Walter (Président) Béatrice Gitera

La Municipalité est représentée par Mme Nathalie Jatton Municipale des Travaux accompagnée du Chef du Service des Infrastructures et Travaux, M. F. Toledano.

But du préavis

Le présent préavis a pour but de demander à votre Conseil l'octroi d'un crédit d'étude pour l'élaboration du projet définitif de réseau routier comprenant toutes les appels d'offres correspondantes aux différents intervenants des « service liés ».

Présentation générale et « timing » du Projet

Sur une longueur totale de 350 m les travaux de requalification de ce petit tronçon de route incombent à la commune, et permettront de disposer d'une artère urbaine à la dimension des futurs quartiers qui la jouxteront.

Pourquoi avancer maintenant sur ce projet routier ?

Après plusieurs études concernant le trafic et le dimensionnement des collecteurs nous sommes arrivés au terme de l'enquête publique du projet routier qui a été validé par le canton, et qui a d'ores et déjà réglé tous les problèmes de cession de terrain nécessaires à l'élargissement de la chaussée.

Désormais la phase suivante est l'élaboration du projet définitif avec les dossiers des appels d'offres.

Ce projet définitif permettra d'établir solidement le contrat « Ingénieur » ainsi que les différents avenants concernant l'engagement des différents intervenants externes prestataires des « services » liés au domaine routier (SIL, Swisscom, Gaz, SIE, TVT...)

Pour la commune, l'essentiel est d'être prêt à la réalisation de ce tronçon de route pour être parfaitement en phase avec les constructions prévues du Plan de Quartier Ley-Outre Ouest (L'Orée). Ce projet routier est inscrit dans le Plan de Quartier qui a été accepté par notre conseil communal en date du 2 novembre 2015 (préavis n°87/2011-2016), mais pour la réalisation des travaux et le planning de construction des différents ilots, seul le promoteur constructeur a la maîtrise du détail. Avec ce projet, la Commune pourra donc faire les travaux en parallèle, tronçon par tronçon et ilot par ilot.

Quant au futur plan de quartier Ley-Outre Est, situé sur l'autre côté de la route, les propriétaires actuels n'ont encore rien demandé.

La réalisation de ce quartier en sera d'autant plus retardée, par contre toutes les infrastructures nécessaires liées au réseau routier doivent déjà être dimensionnées en conséquence (dimensionnement par rapport au trafic, diamètre des collecteur, trottoirs et éclairage public) et ceci fait partie du présent avant-projet et feront bien sûr partie du projet définitif.

Ce projet routier tient compte de la possible réalisation d'un giratoire BHLNS dans son extrémité sud et ceci dans le cas où ce projet « Axe Fort » du Plan Directeur Cantonal se réalise en cours de construction du nouveau quartier Ley-Outre Ouest (ou l'Orée) ou bien beaucoup plus tard, dans ce cas les travaux prévus actuellement perdureraient.

Les études finalisées durant cette année 2017 permettront donc à la municipalité de nous préparer un préavis pour les travaux de réalisation (1.2 à 1.3 Mio) en 2018. Il est aussi important de préciser que c'est un tronçon de route purement communal et que dans ce cadre il n'y a aucune subvention cantonale ou fédérale.

Parmi les études déjà réalisées dans le cadre de cette avant-projet soumis à l'approbation de notre Conseil figure en première place l'étude sur le Trafic réalisée par le bureau « Transitec » qui est partie de la situation actuelle, en intégrant déjà les points essentiels suivants :

- La future ligne BHNS
- Les futures jonctions autoroutières de Chavannes et d'Ecublens

Cette nouvelle route a donc été dimensionné avec les prévisions futures de trafic :

- Flux de Véhicules empruntant la Route pour se rendre à Bois Genoud et véhicules de chantiers : 100 Véh. / j
- Flux de Véhicules concernant le quartier Ley-Outre Ouest : 3400 Véh. / j
- Flux de Véhicules concernant le quartier Ley-Outre Est : 2500 Véh. / j

Pour ce qui est des remarques émises durant l'enquête publique on peut mentionner l'engagement de la municipalité de prendre en considération celle de l'ATE concernant la cohabitation entre vélos, piétons et voitures ainsi que celle du SIE quant au timing des travaux.

Discussion et tour de table :

A la question posée par une commissaire : Qui participe à quoi ? Il a été répondu que des conventions ont été signées avec tous les intervenants et fixent très précisément les règles de financement de ce tronçon de route, et que le document de l'Enquête publique validé par le canton précise bien et règle l'ensemble des participations et cessions de terrain.

Après avoir remercié Mme la Municipale, ainsi que le Chef de Service des Travaux pour les explications ainsi fournies, un tour de table a ensuite permis à chacun de s'exprimer et de donner son approbation pour le présent préavis, l'unanimité des commissaires a été acquise.

Conclusion de la commission

C'est l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 8 mars 2017
Au nom de la commission

Le président-rapporteur

Michel Walter



Mini-Glossaire :

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service.
SIL : Service Industriel de Lausanne (Canalisations).
SIE : Service Industriel de l'électricité de l'Ouest Lausannois.
Timing : Programmation temporelle du Projet.